

**Données personnelles du/de la candidat-e**

Madame  Monsieur

Nom ..... Prénom .....

Date de naissance ..... Rue .....

NPA, Localité ..... N° de tél. et mobile .....

Courriel ..... Origine/nationalité .....

**Formation à plein temps**

- Technicien-ne dipl. ES en microtechnique, spécialisation en construction et industrialisation (**MIJ**) au CIFOM-ET
- Technicien-ne dipl. ES en microtechnique, spécialisation en conception horlogère (**MIH**) au CIFOM-ET
- Technicien-ne dipl. ES en microtechnique, spécialisation en restauration/complications horlogères (**MIR**) au CIFOM-ET  
(*formation réservée aux titulaires d'un CFC d'horloger rhabilleur*)
- Technicien-ne dipl. ES en informatique, spécialisation en informatique technique (**INT**) au CIFOM-ET
- Technicien-ne dipl. ES en systèmes industriels, spécialisation en automatisation (**SIA**) au CIFOM-ET

**Formation en emploi**

- Technicien-ne dipl. ES en microtechnique, spécialisation en construction et industrialisation (**MIJ**) au CIFOM-ET
- Technicien-ne dipl. ES en microtechnique, spécialisation en conception horlogère (**MIH**) au CIFOM-ET
- Technicien-ne dipl. ES en Processus d'entreprise ES (**PRO**) au CPLN-ET
- Technicien-ne dipl. ES en Technique des bâtiments ES (**TBA**) au CPLN-ET
- Informaticien-ne de gestion ES (**ING**) au CPLN-ET

**Délai d'inscription : mercredi 13 mars 2019.** Une confirmation d'inscription vous parviendra d'ici au vendredi 17 mai 2019.

**Documents à fournir**

- ✓ Un curriculum vitae (contenant au minimum : date de naissance ; état civil ; N° AVS ; langue maternelle ; lieu de naissance ; adresse de votre employeur ; données personnelles du représentant fiscal)
- ✓ Une photo passeport couleur
- ✓ Pour les candidat-e-s étrangères-ers, une copie du permis de séjour
- ✓ Pour les candidat-e-s ayant déjà obtenu leur certificat fédéral de capacité, une copie de ce titre et les notes de l'examen
- ✓ Pour les candidat-e-s en cours de formation (CFC), une copie de leurs bulletins semestriels
- ✓ Attestation du ou des précédent(s) employeur(s) si vous avez déjà travaillé comme employé au préalable
- ✓ Récépissé du bulletin de versement de CHF 150.--
  - ✓ **CIFOM-ET** : CH38 0076 6000 T186 4640 3, CCP 20-136-4 ; **motif** : *technicien CIFOM-ET 2018-2019* ainsi que le code formation (ex. **MIH**)
  - ✓ **CPLN-ET** : CH52 0900 0000 2000 8576 6 – CCP 20-8576-6 ; **motif** : *technicien CPLN-ET 2018-2019* ainsi que le code formation (ex. **PRO**)

**Important**

- ✓ Seuls les dossiers complets (avec tous les documents demandés) pourront être pris en considération.
- ✓ Aucune demande d'admission par courrier électronique ne sera prise en considération.
- ✓ Un ordinateur portable personnel de type PC Windows est nécessaire pour suivre la formation (voir modalités financières).

**Adresse de facturation si différente des données personnelles ci-dessous**

Madame  Monsieur  Raison sociale .....

Nom, Prénom ..... Date de naissance .....

Rue ..... NPA, Localité .....

N° de téléphone ..... Courriel .....

### Conditions d'admissions à l'école supérieur technique

- ✓ Pour être admis à une formation en école supérieure, un CFC, ou un titre jugé équivalent, dans un métier approprié à la filière ES choisie est exigé. Le choix de filière de formation doit respecter les possibilités d'accès que vous donne votre cursus (voir conditions d'admission spécifiques par filière dans le Plan d'Études Cadre (PEC) du technicien ES : [www.sbf.admin.ch](http://www.sbf.admin.ch) ou nous contacter).
- ✓ Pour les formations en emploi, et conformément à l'art. 4 de l'ordonnance OCM ES 412.101.61, une activité professionnelle d'au moins 50 % dans le domaine correspondant aux études est exigée. Un délai de 6 mois après le début de la formation peut être accordé.
- ✓ Pour les détenteurs d'un titre ne correspondant pas à la liste de la filière choisie, la décision de l'admission se fait sur la base du dossier de candidature.
- ✓ Pour les candidat-e-s ne résidant pas dans le canton de Neuchâtel et afin de déterminer le canton débiteur, un formulaire de données personnelles doit être rempli et signé. (voir : [www.ne.ch/autorites/DEF/SFPO/formations/Pages/Formations-hors-canton.aspx](http://www.ne.ch/autorites/DEF/SFPO/formations/Pages/Formations-hors-canton.aspx)). Celui-ci sera accompagné d'une attestation de domicile de la commune ne datant pas de plus de 3 mois avant le début des études (mai 2019).
- ✓ Les demandes d'admission sont prises en compte dans l'ordre d'arrivée.
- ✓ Si le nombre de candidats remplissant les conditions d'admission est supérieur au nombre de places disponibles, une sélection est organisée basée sur les notes obtenues au CFC.
- ✓ Pour la filière Technicien-ne dipl. ES en microtechnique, spécialisation en restauration/complications horlogères, un concours d'entrée est organisé sur deux jours. Les dates du concours vous seront transmises ultérieurement.
- ✓ Durant ses études, l'étudiant-e devra être assuré-e contre les accidents professionnels et non professionnels auprès d'une assurance privée.
- ✓ La prochaine rentrée scolaire est fixée au lundi 19 août 2019.

### Modalités financières

- ✓ Une taxe d'inscription de CHF 150.- non remboursable est perçue pour le traitement administratif de la demande d'admission.
- ✓ Pour la formation à plein temps, un écolage semestriel de CHF 500.- (x4 semestres) est perçu. Ce montant passera à CHF 1'000.- par semestre dès août 2020.
- ✓ Pour la formation en emploi, un écolage semestriel de CHF 2'400.- (x6 semestres) est perçu.
- ✓ Pour le matériel et les ouvrages d'enseignement, un budget de CHF 500.- est à prévoir.
- ✓ Pour l'acquisition d'un PC portable, un budget de CHF 2'000.- est à prévoir.
- ✓ Pour le/la candidat-e de moins de 25 ans, la rubrique « Adresse de facturation si différente des données personnelles ci-dessous », doit obligatoirement être complétée avec les données personnelles de votre représentant fiscal.

Le montant de l'écolage est susceptible d'être adapté en cours de formation.

### Conditions annulation

- ✓ L'écolage doit être réglé dans un délai de 30 jours dès sa facturation, mais au plus tard avant le début des cours.
- ✓ Une personne qui suivrait un cours sans avoir payé la finance de cours est automatiquement exclue du cours.
- ✓ Tant et aussi longtemps que les finances de cours ne sont pas payées en intégralité, le CIFOM-ET ne délivrera aucune attestation, aucun certificat ou titre relatif à la formation.
- ✓ Toute interruption doit être annoncée par écrit à l'école au plus tard 15 jours avant chaque début de semestre.
- ✓ Sauf cas de force majeure (maladie, module précédent non acquis...) dûment justifiée, tout retrait d'inscription de la part du client entraîne pour celui-ci des frais calculés comme suit :
  - ✓ au plus tard 2 semaines après le délai d'inscription le 40 % du prix du semestre
  - ✓ plus de 2 semaines après le délai d'inscription le 80 % du prix du semestre
  - ✓ lorsque le semestre est commencé, le montant de ce dernier est dû intégralement.
- ✓ L'école se réserve le droit d'annuler un cours lorsque le nombre de candidats s'avère insuffisant au terme du délai d'inscription. Les frais de cours déjà versés seront alors remboursés.

Le/la candidat-e déclare avoir pris connaissance des conditions susmentionnées et, par sa signature, les avoir acceptées.

Lieu, date : .....

Signature : .....